

CONVENTION DE PARTENARIAT

Lycée Professionnel Val de Seine / Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de
la Seine-Maritime

Entre les soussignés :

Lycée Professionnel Val de Seine, Avenue Georges Braque 76120 Le Grand Quevilly

Représenté par M RUULT Eric

Ci-après dénommé par « Le Lycée Professionnel Val de Seine »

D'UNE PART,

ET

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

Représenté par Monsieur Christophe BOUILLON

Ci-après dénommé le CDG 76

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées individuellement « la Partie » et collectivement « les Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les Lycées Val de Seine sont composés d'un Lycée général et technologique (LGT) et d'un Lycée Professionnel (LP) qui proposent, l'un et l'autre, une offre de formations variées, du secondaire au post-bac.

Le Lycée Professionnel Val de Seine propose notamment une section de Baccalauréat Professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs activités (AGOrA)

Ce diplôme forme des gestionnaires administratifs pour des entreprises de petite et moyenne taille, les collectivités territoriales, les administrations, les associations, etc.

Le titulaire du baccalauréat professionnel AGOrA peut être conduit, dans les limites de sa responsabilité et de son autonomie à :

- Prendre en charge différentes dimensions d'assistance à la gestion des relations avec les tiers (clients, usagers, adhérents, fournisseurs, prestataires de service), et d'assistance aux opérations internes de l'entité ;
- Assurer l'interface entre les différents acteurs internes et externes de l'organisation. A ce titre, il doit mobiliser une professionnalité relationnelle et rédactionnelle visant à maintenir et développer les relations tout en étant porteur de l'image et des valeurs de l'organisation. Il peut intervenir avant la prestation de service pour une information, une prise de rendez-vous, une demande de devis mais également à l'issue de la prestation de service avec l'envoi de la facture, l'accueil d'une réclamation, une relance de facture impayée ;
- Inscrire l'action administrative au cœur des systèmes d'information et des évolutions numériques, en intégrant notamment dans toutes les activités une culture quantitative permettant d'identifier, de collecter, traiter, structurer et contrôler l'information de gestion en vue de la mettre au service des décideurs ;
- Participer à l'organisation et à la gestion matérielle d'un service ou de l'entité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime est un établissement public administratif qui a vocation à assister les collectivités territoriales de son département dans la gestion de leurs ressources humaines.

L'une de ses missions obligatoires porte sur la promotion des emplois. L'attractivité est l'une des grandes préoccupations de la fonction publique. Aussi, le centre de gestion s'attache à multiplier les approches auprès d'un large public afin de promouvoir les nombreux métiers de la fonction publique territoriale. Les actions menées en la matière sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- Accueil de stagiaires de seconde,
- Participation à des forums emploi,
- Organisation de mini-conférences sur la fonction publique territoriale,
- Organisation de job dating...

Constatant leur communauté d'intérêts, les Parties ont convenu de se rapprocher en vue de conclure la présente convention de partenariat (ci-après dénommée « CONVENTION ») dont le préambule fait partie intégrante.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

1- Objet de la convention

Les parties s'engagent à :

- Communiquer conjointement sur ce partenariat au travers des différents canaux de communication utilisés : Site Internet, réseaux sociaux, presse, etc
- S'inviter mutuellement aux évènements organisés par les parties

Le Lycée Professionnel Val de Seine a pour volonté d'intégrer le monde économique à la formation de ses élèves et ainsi développer différentes actions dans lesquelles les partenaires peuvent s'inscrire.

Sur ladite convention, le CDG 76 fait le choix de s'engager sur les actions suivantes :

L'entreprise au cœur des apprentissages :

- Participation au Job Dating organisé par le Lycée Professionnel Val de Seine
- Accueil de stagiaire par les services du Centre de Gestion

Le partage d'expérience :

- Animation d'ateliers
- Conférences Métiers et/ou Secteur

Stratégie et développement :

- Réalisation conjointe de scénarii

Le partenariat ainsi établi entre les parties ne suppose aucune contrepartie financière et il pourra y être mis un terme à tout moment par l'une quelconque des parties, sans justification particulière.

2- Confidentialité

Les parties s'engagent tant pendant la durée de la CONVENTION que pendant une durée d'un an après sa cessation, pour quelque cause que ce soit, à garder strictement confidentiels les termes de la présente CONVENTION, ainsi que les informations relatives aux activités des parties. Les parties s'engagent à faire respecter la même obligation de confidentialité par toutes les personnes ayant à connaître les termes de la CONVENTION à l'occasion de sa diffusion et de son exécution.

3- Droit à l'image

Les parties s'engagent à respecter le droit à l'image des salariés CDG 76 ainsi que des élèves et professeurs du Lycée Professionnel Val de Seine.

Un formulaire devra être complété par chaque intervenant afin d'autoriser l'utilisation de son image.

4- Incessibilité de la convention

La CONVENTION présente un caractère intuitu personae ; en conséquence, ni le Lycée Professionnel Val de Seine, ni le CDG 76 ne pourra céder ou transférer à un tiers tout ou partie de leurs droits et obligations résultant de la CONVENTION sans l'accord préalable de l'autre partie.

5- Règlement des litiges

La présente CONVENTION est soumise en toutes ces dispositions au droit français. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations sus énoncées, les Parties rechercheront préalablement une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles ne parviendraient pas à s'accorder, tout litige ou contestation auquel la CONVENTION pourrait donner lieu tant sur la validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera porté devant les juridictions compétentes situées dans le ressort du domicile du défendeur.

Fait en deux exemplaires, à Grand Quevilly, le

Pour le Lycée Professionnel Val de Seine Eric RUAULT Proviseur	Pour le Centre de Gestion Christophe BOUILLON Président
--	---